



## PROTECTION DE L'ENFANCE : DANGER DE MARCHANDISATION

*La CGT Educ'action était présente aux Xe assises de la protection de l'enfance. Les réponses proposées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que constitue la protection de l'enfance.*

« L'heure de vérité » est le nom des 10èmes assises de la protection de l'enfance qui se sont tenues en juillet dernier. Pour la CGT Educ'action, des vérités, il y en a à dire sur la protection de l'enfance.

Ces assises visaient à dresser le bilan des 10 années écoulées depuis la loi de 2007 et à dégager les priorités des prochaines années. Un premier constat plutôt réaliste du secteur a été dressé :

- manque de pilotage de l'Etat ; disparités d'un département à l'autre ;
- manque de moyens financiers et humains ;
- prévention insuffisante, abandon des jeunes majeur.e.s, indigence des prises en charge des mineurs isolés étrangers ;
- manque de partenariat ;
- absence de prise en charge du psycho-trauma des enfants ;
- professionnel.le.s en souffrance.

La défenseure des droits, Geneviève Avenard, s'est insurgée des dysfonctionnements de notre système que subissent des milliers d'enfants. Elle a rappelé le devoir de pilotage de l'Etat, et notamment celui de veiller à l'engagement financier nécessaire des collectivités territoriales.

Face au manque de moyens pour cette mission essentielle, nous est venue la possibilité de développer l'utilisation de bénévoles, notamment de retraité.e.s de la protection de l'enfance ! Puis celle d'implanter le service social départemental dans les écoles primaires et maternelles à moyen constant ! Inadmissible pour la CGT Educ'action. Tout comme de redéployer le service social élèves dans le 1<sup>er</sup> degré sans postes, mesure actée dans la nouvelle circulaire de missions.

Quelques propositions pertinentes ont été notées mais elles restent de l'ordre de mesurette : impliquer davantage les juges aux affaires familiales à la protection de l'enfance ou créer un code de la protection de l'enfance rassemblant des textes aujourd'hui dispersés (code civil, de l'action sociale..).

**Pour la CGT il est urgent d'exiger :**

- **Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la protection de l'enfance.**
- **L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. La CGT s'oppose à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.**
- **La défense des missions publiques**

**Un collectif de professionnel.le.s se mobilise.**

Le collectif « Marche pour la protection de l'enfance », composé d'étudiant.e.s et professionnel.le.s du Maine-et-Loire, a rallié Paris à pied pour interpeler les pouvoirs publics et les médias nationaux sur l'austérité qui pèse sur ce secteur. Arrivé le 4 juillet à Paris, il a dû forcer l'entrée des assises afin de dénoncer la marchandisation du secteur de l'enfance en danger dans le 49. La CGT Educ'action salue cette démarche et appelle à poursuivre ces actions.

Pour la CGT Educ'action il est urgent que les pouvoirs publics s'engagent réellement et sans compter pour la protection de l'enfance.